



APPELS À PROJETS FRANCE 2030 INNOVATION DES ENTREPRISES





AAP «Soutien au déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques»

Lien: https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220318/ soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques

Description:

Cet appel à projet vise à **d**éclencher une dynamique de déploiement en zone urbaine et dans les territoires d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de tous types.

Au travers des axes « métropoles » et « territoires », il soutient l'investissement pour le déploiement de réseaux de stations de recharge électrique haute puissance.

Chacune des stations dispose d'un minimum de 4 points de recharge, dont 2 de puissance unitaire maximale d'au moins 150 kW. Il est attendu des projets d'ampleur, présentant des réseaux d'à minima 100 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des opérateurs privés et 50 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des collectivités, des AOM ou AODE.

Des études de planification devront justifier des choix de localisation et de puissance installées de chacune des stations. Il est également attendu des études d'impact sur le réseau électrique de ce déploiement.

Des critères supplémentaires sur l'attractivité de l'offre commerciale, l'interopérabilité, la tarification, la qualité de service et pérennité des infrastructures seront mis en œuvre.

Bénéficiaires de l'aide :

Opérateurs ou consortium d'opérateurs privés en capacité d'installer et d'exploiter un réseau, syndicats intercommunaux agissant pour le compte des collectivités, entités titulaires de la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge (intercommunalités, établissements publics, AOM).

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture :18 mars 2022 Date de clôture :31 décembre 2024.



AAP «Première Usine»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-france-2030-premiere-usine

Description:

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups. Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.

L'aide sera apportée sous forme de subventions et d'avances récupérables, réparties selon un ratio de 60 % de subventions et 40 % d'avances récupérables.

Bénéficiaires de l'aide :

PME, ETI si elle présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance ou structure ad hoc dès lors qu'il s'agit du développement de capacités industrielles mutualisées pour une ou des start-ups et PME.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 05 avril 2022 Date de clôture :15 décembre 2026



Aide au développement deeptech

Lien: https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/aide-audeveloppement-deeptech

Description:

Cette aide est destinée aux projets en lien avec une innovation de rupture et répondant aux critères d'éligibilité qualifiés par Bpifrance.

On désigne une startup comme deeptech si elle est vectrice d'innovation :

- en se développant en lien étroit avec le monde de la recherche (équipe R&D constitués de chercheurs et / ou partenariat avec un laboratoire de recherche)
 ;
- en étant porteuse d'une innovation à forte valeur ajoutée ;
- en étant basée sur une rupture technologique protégée par un actif de propriété intellectuelle.

Bénéficiaires de l'aide :

Startup deeptech

Calendrier de mise en œuvre :

Au fil de l'eau



Bourse French Tech

Lien: https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/bourse-french-tech

Description:

Destinée aux projets nécessitant une phase de maturation et de validation technicoéconomique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats...

Tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir de tout type d'innovation.

Les dépenses éligibles, internes et externes, directement liées aux études de conception, définition et faisabilité de projet à conduire :

- Frais externes : Frais d'accompagnement, frais de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques, ...
- Frais propres (Personnes Physiques, à l'exclusion des PP immatriculées au RCS ou autres registres en fonction de l'activité exercée): temps passé du porteur de projet, petits investissements, frais de déplacement et frais d'inscription à un salon, ...
- La prise en compte des frais propres est limitée à 50 % des frais externes sans pouvoir dépasser 8 000 €.
- Frais internes (Personnes Morales ou entreprises individuelles) : frais de personnel, frais généraux forfaitaires...

Bénéficiaires de l'aide :

Petite Entreprise (moins de 50 personnes et CA ou total bilan < 10 M€).

Calendrier de mise en œuvre :

Au fil de l'eau



AAP «Soutien aux projets de diversification des soustraitants de filière automobile»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-soutien-aux-projets-de-diversification-des-sous-traitants-de-filiere-automobile

Description:

Le présent AAP vise à soutenir les projets de diversification et d'investissement, portés par des sous-traitants de la filière automobile, qui souhaitent :

- diversifier leurs activités au sein de la filière automobile pour produire des solutions qui seront essentielles à la mobilité de demain ;
- diversifier leurs activités pour se positionner sur d'autres secteurs hors automobile (aéronautique, ferroviaire, construction navale, médical, nucléaire, défense, bornes de recharge électrique ou hydrogène, machines industrielles, etc.).

Les entreprises ciblées par cet appel à projets devront avoir réalisé au moins 15 % de leur chiffre d'affaires dans la filière automobile au cours des deux dernières années. L'assiette de dépenses est de minimum 500 000€ pour les startups / PME et ETI et de 2 millions pour les grandes entreprises.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 15 février 2022 Date de clôture :27septembre 2022



AAP «i-Démo»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo

Description:

Ce programme vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Ces retombées concernent toutes les entreprises partenaires et, en particulier, les PME.

Cet appel à projets est générique ; d'autres appels à projets thématiques pourront être lancés en fonction des priorités gouvernementales. Les projets relevant de thématiques traitées par les stratégies d'accélération ont vocation à être présentés dans le cadre de ces dispositifs.

Projets attendus:

- produits ou services très innovants à haute valeur ajoutée ;
- démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes...).

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprise

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 10 mai 2022 Date de clôture : 20 juin 2023



AAP «Solutions et technologies innovantes pour les batteries»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries

Description:

L'objet du présent appel à projets est de poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage (en lien avec la stratégie d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »), en soutenant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents.

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous, afin de stimuler le développement, la production et la commercialisation de produits, procédés technologiques ou services créateurs de valeur :

- Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion ;
- Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel ;
- Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries ;
- Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants.

Les projets attendus présentent un budget supérieur à 2 millions d'euros pour les projets individuels (seuil abaissé à 1 million d'euros pour les projets individuels portés par une PME) et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 13 octobre 2021 Date de clôture : 10 janvier 2023



AAP «Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-mobilites-routieres-automatisees-infrastructures-de-services-connectees-et-bas-carbone

Description:

Les projets visés relèvent des deux thématiques prioritaires suivantes :

- Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire ;
- Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière.

Le coût total du projet doit être de 5 millions d'euros minimum pour tout projet individuel porté par une grande entreprise (non-ETI) ou pour les projets collaboratifs. Ce seuil est abaissé à 2 millions d'euros minimum pour les projets, individuels ou collaboratifs, portés par une entreprise relevant de la catégorie PME ou ETI.

Bénéficiaires de l'aide :

PME, ETI ou grande entreprise.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 20 octobre 2021 Date de clôture : 11 janvier 2023



AAP «Logistique 4.0»

Lien: https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/logistique2021-188

Description:

Le présent AAP s'inscrit dans cette stratégie d'accélération, et plus particulièrement dans son axe « Optimiser, Sécuriser et Décarboner les Transports Massifiés et les Interfaces Multimodales » (mesure « Logistique 4.0 »). Le développement d'une « logistique 4.0 » répond aux enjeux d'amélioration de la compétitivité de la chaîne logistique en France et de maîtrise de son impact environnemental. Ces enjeux ont été identifiés dans divers documents de diagnostic et de stratégie (dont la stratégie France Logistique 2025), et ont donné lieu au plan d'action du Comité interministériel de la Logistique du 7 décembre 2020. L'écosystème rassemblé au sein de France Logistique est mobilisé pour répondre à ces enjeux. Le secteur de la logistique doit contribuer à renforcer la résilience économique de la France et se doit par ailleurs de répondre aux enjeux des évolutions sociétales qui l'impactent fortement.

Les projets pourront être de plusieurs types pour répondre aux enjeux présentés :

- Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept;
- Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle;
- Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.

Ces types de projet ne sont pas exclusifs les uns des autres, un projet intégrant plusieurs de ces activités sera également recevable.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises, collectivités territoriales et leur groupement, organismes de recherche, académiques;

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 10 novembre 2021

Date de clôture : 15 juin 2022



AAP «Métaux critiques»

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-metaux-critiques

Description:

Les projets attendus :

- sur la production de métaux primaires et issus du recyclage;
- sur le développement de méthodes, de technologies et de processus visant la numérisation et l'automatisation de la production de matières premières ;
- sur l'utilisation des métaux, pour réduire les dépendances aux métaux en jouant à la fois sur la consommation spécifique, les volumes nécessaires, les qualités suffisantes et les substitutions possibles pour une même fonction fournie au client.

Critères d'éligibilité :

- 1. Le dossier de candidature devra être soumis complet, dans les délais et sous forme électronique sur l'extranet de Bpifrance ;
- 2. Le projet devra avoir un projet d'industrialisation en France ou pouvant contribuer à l'approvisionnement de filières françaises et être porté par une seule entreprise ou associer d'autres partenaires dès lors qu'un accord de consortium existe et qu'un chef de file est clairement identifié ;
- 3. Le projet devra être cofinancé par les bénéficiaires et porter sur des travaux nonengagés avant le dépôt de la demande d'aide ;
- 4. Le projet devra présenter une assiette de dépenses totales minimum qui varie selon la catégorie de l'entreprise, entre 1M€ et 5M€ (détaillé dans le cahier des charges)
- 5. Les entreprises candidates ne doivent pas être en difficulté au sens de la règlementation européenne.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 10 janvier 2022 Date de clôture : 30 janvier 2024



AAP « CORAM 2022 »

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-coram-2022

Description:

Le Gouvernement a annoncé la mise en place, dans le cadre de France 2030, d'une nouvelle enveloppe de 1 milliard d'euros, en complément des moyens déjà attribués dans le cadre des précédents Programmes d'investissements d'avenir, afin de prolonger les soutiens du CORAM à hauteur d'environ 250 millions d'euros par an sur cinq ans, selon la mobilisation de la filière et la qualité des projets proposés.

Cet appel vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 18 mars 2022 Date de clôture : 08 novembre 2022



AAP « intrants, dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne »

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestation-dinteret-intrants-dependance-russe-bielorusse-ou-ukrainienne

Description:

Le conflit russo-ukrainien et les conséquences qu'ils impliquent notamment sur les approvisionnements nationaux en intrants critiques (métaux, produits chimiques, consommables, intrants nécessaire au secteur agricole et agroalimentaire) en provenance de Russie, de Biélorussie ou encore d'Ukraine, amènent à proposer le lancement du présent appel à manifestation d'intérêt, afin de soutenir toutes les solutions pour pallier les principales difficultés d'approvisionnement des industries nationales les plus touchées par ces évènements.

Projets attendus

Les projets attendus peuvent viser à soutenir les volumes et qualités d'approvisionnement d'envergure. Ils peuvent aussi viser, à compétitivité égale ou supérieure des fonctions produites, à réduire les volumes de matières et les quantités d'énergie consommés, adapter les qualités et substituer les approvisionnements les plus problématiques.

Les projets attendus peuvent se présenter sous la forme :

- -d'investissements dans de nouvelles unités de production (primaires ou secondaire) d'intrants (y compris les consommables nécessaires à leur production) et de produits chimiques ;
- -d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles;
- -du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants ;
- -du développement et de la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits de substitution ;
- -de dispositifs ou procédés nouveaux permettant de réduire la consommation d'intrants pour un même niveau de performance de la fonction finale.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 21 mars 2022 Date de clôture : 30 janvier 2024





AAP « PRODUIRE EN FRANCE DES AERONEFS BAS CARBONE »

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-produire-en-france-des-aeronefs-bas-carbone

Description:

La France, en tant qu'un des leaders de l'industrie aéronautique mondiale, dispose d'atouts pour être pionnière dans la décarbonation du transport aérien, en actionnant simultanément plusieurs leviers complémentaires complexes et ambitieux, parmi lesquels figure la commercialisation d'aéronefs bas-carbone d'ici le milieu de la décennie 2030.

L'objectif de cet appel à projets (AAP) est de soutenir les meilleurs projets de recherche, développement et d'industrialisation en accompagnant des initiatives ambitieuses et rapidement industrialisables sur le territoire français, portées plus particulièrement par des acteurs émergents, aptes à devenir des compétiteurs de niveau mondial et à même d'introduire sur le marché des briques technologiques et des aéronefs bas carbone (aviation électrique, hybride, taxis volants, etc.). Projets attendus

Cet AAP vise à identifier des projets qui sont suffisamment matures pour entrer, au terme du projet, dans une production industrielle ou préindustrielle, et permettre, en cas de succès, d'atteindre l'étape d'une commercialisation d'un volume significatif ou l'industrialisation d'un procédé.

Les projets attendus présenteront une assiette de dépenses supérieure à 5 millions d'euros pour les grandes entreprises, et supérieure à 1 million d'euros pour les startups et PME.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 12 avril 2022 Date de clôture : 08 décembre 2022



AAP « Innovations en biothérapies et bioproduction » (A&R les précédents AAP)

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies-et-bioproduction

Description:

L'appel à projets « Innovations en biothérapies et bioproduction » est un dispositif d'aide s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ». Il a pour objectif de catalyser et maintenir l'excellence de la recherche en biothérapie en accélérant notamment le transfert technologique et en assurant un flux constant d'innovations, de la paillasse au lit du patient.

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les 2 thématiques suivantes :

Thématique 1 : Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé)

Thématique 2 : Développement d'outils de R&D ou de stratification pour le développement de biothérapies.

Thématique 3 : Développement de nouveaux procédés de bioproduction, nouveaux outils, équipements et systèmes d'optimisation de technologies de bioproduction existantes.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 07 janvier 2022 Date de clôture : 21 novembre 2023



AAP « Spatial : Développement de systèmes pour les Services en Orbite »

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-de-systemes-pour-les-services-en-orbite

Description:

Cet appel à projet (AAP) vise à soutenir le développement de Services en Orbite (SEO ou IOS pour In Orbit Services), dans le contexte d'émergence croissante de nouvelles applications spatiales et l'apparition de nouveaux besoins.

Les projets visés par le présent cahier des charges ont pour objectif d'accroître la maturité des technologies nécessaires aux systèmes de Services En Orbite, et d'éprouver leurs modèles économiques et leurs conditions d'industrialisation. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (start-up et PME-ETI innovantes).

Afin de favoriser le soutien aux acteurs émergents, en cohérence avec l'ambition générale de France 2030, seront soutenues en priorité des entreprises :

- -qui sont « jeunes » par rapport au secteur ou qui se sont récemment positionnées sur le secteur concerné ;
- -qui sont susceptibles de connaître une très forte croissance, leur permettant d'acquérir une position significative sur un marché;
- -qui portent un projet profondément innovant, que ce soit en termes d'usage, de choix technologique ou de procédé et qui, à ce titre, présentent un niveau de risque important ;
- -qui disposent de facteurs différenciant marqués par rapport à l'offre existante ou la tendance observée, ou qui en disposeront grâce au projet déposé ;qui visent des marchés d'avenir, émergents ou en forte croissance.

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 29 avril 2022 Date de clôture : 10 mai 2023

AAP « Spatial : Développement de systèmes pour la Surveillance de l'Environnement Orbital (Space Situational Awareness) »

Lien: https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-spatial-developpement-de-systemes-pour-la-surveillance-de-lenvironnement-orbital

Description:

Cet appel à projets (AAP) porte sur le développement de services de Surveillance de l'Environnement spatial (« Space Situational Awareness » - SSA) en réponse aux besoins de sécurité des opérations, dans un contexte de croissance des activités spatiales et d'émergence de nouvelles applications et marchés, tant institutionnels que commerciaux.

Les projets visés par le présent cahier des charges ont pour objectif d'accroître la maturité des technologies nécessaires pour les systèmes de Surveillance de l'Environnement Spatial, et d'éprouver leurs modèles économiques et leurs conditions d'industrialisation. Une attention particulière sera accordée aux projets portés par les acteurs émergents (startups et PME-ETI innovantes).

Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 12 mai 2022 Date de clôture : 24 mai 2023